



Internationale Démocrate Chrétienne
Internacional Demócrata Cristiana
Christian Democrat International

UNION MONDIALE DES PARTIS ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET MOUVEMENTS DEMOCRATES CHRETIENS
UNION MUNDIAL DE LOS PARTIDOS ORGANIZACIONES INTERNACIONALES Y MOVIMIENTOS DEMOCRATAS CRISTIANOS
WORLD UNION OF CHRISTIAN DEMOCRATIC PARTIES MOVEMENTS AND INTERNATIONAL ORGANISATIONS

Date: 05.01.1993 NOMBRE DE PAGES: 2 (y compris cette 1re p.)
NUMBER: (this cover sheet, included)
DE / FROM Alain DE BROUWER, Conseiller politique IDC
POUR / FOR Mr. Papias NGABOYAMAHINA
Président - Section MRND / Belgique

Fax : 081 - 61.04.59
010 - 84.22.87

Cher Papias,

Meilleurs vœux pour 1993 et que cette année, connaisse enfin, pour le Rwanda auquel nous sommes attachés par tant de liens d'amitié, la paix et des élections libres et justes.

Nous remercions le Secrétaire Général du MRND, Monsieur Matthieu NGIRUMPATSE pour l'envoi des communiqués. ||

1°) Il est évident qu'en l'absence de toute légitimation par des élections libres et justes, qui tardent à venir, il est difficile de se prévaloir d'une représentativité quelconque pour éliminer tel ou tel parti, surtout si ces partis n'ont comme "défaut" (il faudrait dire qualité) que d'être très réticents à la stratégie et à la tactique de conquête du pouvoir du FPR.

Dans son étude "La guerre et la paix au Rwanda", Alexis NSABIMANA fait une analyse lucide de la situation et conclut p.55 que s'il n'était pas possible de conclure un accord avec le FPR, "le Gouvernement actuel devrait avoir le courage de décider fermement que la durée de la période de transition n'ira pas au-delà de 1993".

L'accord gouvernemental ne parlait-il pas d'avril ou mai 1993 pour l'organisation des élections?

2°) Concernant la future enquête internationale sur la violation des droits de l'homme au Rwanda, enquête promue par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et le CLADHO, il faut relever le fait que le Ministre de la Justice n'a pas su mettre en application la décision en ce sens du Conseil des Ministres du 22.06.1992 après les événements tragiques du BUGESERA.

L'opinion publique rwandaise et l'ensemble des partis politiques ont le droit de veiller à ce que cette enquête internationale ne sélectionne pas les violations, qu'elle traite également des attaques meurtrières des rebelles contre les populations civiles du nord-Rwanda et particulièrement du Mutara, attaques qui ont entraîné un déplacement massif de populations rurales sans ressources vers des camps d'hébergement de fortune.

L'enquête devrait porter sur les curieuses filières d'infiltration d'armements (mines, grenades,...) par le FPR et aussi sur les menées violentes, voire criminelles, des milices de tous les partis pour dénoncer et réprimer les faits aussi graves que ceux signalés par Monsieur N. NGIRUMPATSE dans sa lettre du 21.12.1992 au Premier Ministre.

Il faut aussi rappeler également les violences de KIBUYE, etc.

3°) Comment peut-on envisager de donner le Ministère de l'Intérieur au FPR, alors qu'il faut essayer de confier les ministères sensibles dans la transition à des personnalités non partisans et non candidates aux élections (Hauts Magistrats..), donnant à tous la garantie d'une gestion juste et indépendante? ||

Autre point essentiel pour la transition: l'incompatibilité de la réforme démocratique en cours et de la fusion des forces du FPR avec l'armée nationale (cfr opus cité d'Alexis NSABIMANA p.30 et suivantes) conduit plutôt à envisager des formules de neutralisation de la Défense Nationale et d'une armée constitutionnelle, sous contrôle d'un Comité supérieur de la Sécurité ouvert à tous les responsables des partis. ||

Toutes ces questions que nous nous posons ici s'expliquent par le fait que les négociations d'Arusha ne mettent pas toujours en exergue une position concertée et cohérente de l'ensemble du Gouvernement rwandais et laissent souvent au FPR le soin de départager les positions des uns et des autres.

A très bientôt, cher Papias, cordialement vôtre, ||


Alain DE BROUWER
Conseiller